

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 27 juin à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Francis BLANC, Jean-Dominique BRENGARTH, Gilbert REBER, Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Alain BERGER, Jacques BOUQUENEUR, Arlette ECABERT, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Cédric PERRIN.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Francis BLANC, Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Arlette ECABERT à Jean-Dominique BRENGARTH, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Evelyne MANTEY à Gilbert REBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Cedric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Madame et Monsieur Régine COLIN, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
13 juin 2013	13 juin 2013	En exercice	42
		Présents	36
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2013-04-05 – Service Ordures Ménagères - Modification des horaires de la déchetterie.

Rapporteur : André HELLE

*Vu la délibération du 6 juillet 2007 concernant l'approbation du règlement de déchetterie ;
Vu l'article 11 du règlement de collecte fixant les horaires de la déchetterie ;
Vu la délibération n° 2012-06-07 modifiant les horaires de la déchetterie fixe ;
Vu l'arrêté préfectoral N° 20012 191 0002 du 9 juillet 2012 confirmant l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et abrogeant toute décision antérieure contraire y compris les dérogations préfectorales ;*

Les apports en déchets verts sur la déchetterie ont fortement augmenté et pour répondre à l'arrêté désigné ci-dessus, il convient d'apporter des modifications aux horaires de la déchetterie pour un meilleur accueil des usagers.

Nous vous proposons les horaires suivants à compter du 1^{er} juillet 2013 selon un planning de travail des gardiens.

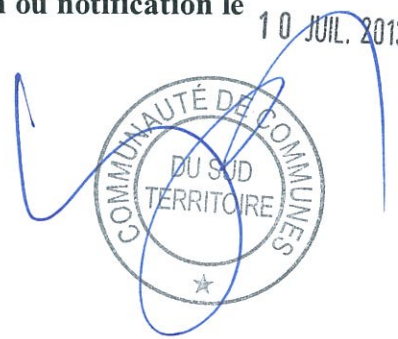
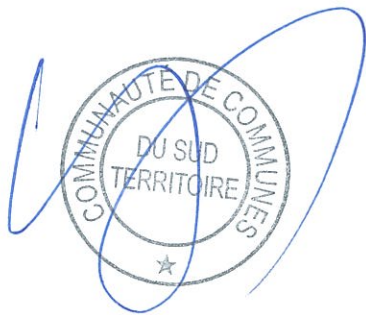

Lundi au samedi :

- **Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre**
9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
- **Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars**
9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter les nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie,**
- **de modifier l'article 11 du règlement de déchetterie,**
- **d'adopter le nouveau règlement de déchetterie.**

Annexe : Article 11 du Règlement Intérieur de la déchetterie fixe modifié.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 JUIL. 2013 Et publication ou notification le 10 JUIL. 2013</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  
--	---

Article 11 – Horaires d'ouverture

- La déchetterie fixe est ouverte tous les jours ~~sauf le dimanche~~ et jours fériés (selon calendrier de collecte):

Période	Matin	Après midi
Horaires d'été	9h00 à 12h00	13h 30 à 18h30
Horaires d'hiver	9h00 à 12h00	13h 30 à 17h30

- La déchetterie mobile est ouverte du lundi au jeudi suivant un calendrier préétabli, de **12h30 à 18h00**.

Deux bennes sont mises à disposition dans les communes adhérentes à la C.C.S.T. (29 communes) aux emplacements prévus à cet effet.

Article 12 – Gardiennage – Accueil des utilisateurs

Pendant les heures d'ouverture, la surveillance des déchetteries est assurée par un technicien du service de la CCST SIVOM.

Les gardiens sont chargés :

- de faire appliquer le présent règlement,
- d'assurer l'ouverture et la fermeture du site,
- d'assurer l'entretien du site et à la propreté permanente de la plate-forme,
- de veiller à la bonne sélection des matériaux,
- d'informer les usagers,
- de tenir le registre main-courante (entrées, sorties, réclamations),

Article 13 – Modalités pratiques : déchetterie fixe et mobile

L'utilisateur :

- il présente des matériaux sélectionnés et séparés par famille :

DECHETTERIE FIXE	DECHETTERIE MOBILE
- ferrailles, métaux ferreux et non ferreux,	- ferrailles, métaux ferreux et non ferreux,
- déchets végétaux,	- refus
- déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),	- refus
- gravats,	- refus
- déchets encombrants,	- déchets encombrants
- bois,	- refus
-huiles moteur, huiles végétales,	- refus
- batteries,	-refus
- verre, alimentaire et industriel,	- refus
- cartons volumineux,	- cartons volumineux
- vêtements,	- refus
- déchets ménagers spéciaux ou toxiques (DMS),	- refus

- se conforme aux instructions du technicien avant de procéder au déchargement dans les alvéoles, conteneurs ou bennes prévus,
- n'est pas autorisé à effectuer de récupération,

Le gardien est habilité à obtenir tous renseignements quant à la nature, la provenance des matériaux ou produits présentés.